



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES COTES-D'ARMOR

TARIFS
PORT DE PLAISANCE DE PONTRIEUX

Institués en application du Livre II du Code des Ports Maritimes

CONCESSION DU 1^{er} AOUT 1985
ARTICLE 31 DU CAHIER DES CHARGES

Tarifs exprimés toutes taxes comprises

TARIF N° 36 - C

ANNEE 2012

PORT DE PONTRIEUX

Longueur HT (1)	Escale Journée *	Escale Semaine *	Escale Mois *	Contrat Annuel à couple (2) (3)	Contrat Annuel Sur bouées (2) (4)	Forfait Hivernage (5) Contrat Nov. 11 à mars 2012
Jusqu'à						
6,99 m	15,00 €	65,00 €	146 €	285 €	228 €	196 €
7,99 m	18,00 €	80,00 €	182 €	411 €	329 €	221 €
8,99 m	20,00 €	90,00 €	205 €	447 €	358 €	272 €
9,99 m	21,00 €	95,00 €	219 €	500 €	400 €	339 €
10,99 m	24,00 €	110,00 €	255 €	590 €		430 €
11,99 m	26,00 €	120,00 €	279 €	744 €		537 €
12,99 m	28,00 €	130,00 €	304 €	894 €		627 €
13,99 m	31,00 €	145,00 €	340 €	1068 €		751 €
14,99 m	33,20 €	156,00 €	357 €	1147 €		808 €
15 m et + en ml	2,20 €	11,00 €	27 €	79 € le ml en +		56 €

- (1) Longueur Hors tout : encombrement maximum du bateau, y compris balcons avant et arrière, beaupré, appareil à gouverner, chaise, moteur hors-bord, etc...(le bateau sera mesuré à son arrivée.)
- (2) Les tarifs s'appliquent **uniquement** au détenteur d'un contrat annuel signé avec le port. (à quai ou sur bouées)
- (3) Pour les multicoques à quai, il sera appliqué un coefficient de 2.
- (4) Pour les multicoques sur bouées, il sera appliqué un coefficient de 1,5.
- (5) Forfait hivernage applicable uniquement pour les navires ayant déjà un port d'attache et sur présentation de facture de l'année en cours sinon facturation au mois
- (*) Taxe de séjour et douches incluses.

50 % de réduction d'Octobre à Avril sur les tarifs : journée, semaine et mois sauf cas N° (6).

(Cas N°6) bateau n'ayant pas de contrat signé avec le port et bateaux à problèmes.
(Non paiement des taxes)

Lave linge : 5 € Sèche linge : 5 €

Les tarifs pour les escales incluent la fourniture d'eau, l'électricité et les douches pour les usages courants ainsi que le recouvrement des coûts des prestations réalisées pour la réception et le traitement des déchets.

A la discretion du maître de port et selon l'utilisation (ex : chauffage, bateau en tant que résidence habituelle), les tarifs eau et électricité seront appliqués suivant le tarif ci-après.

Avitaillement des navires.

EAU / Jour	ELECTRICITE / Jour	ELECTRICITE / mois – (bateaux)
2,81 €	4,51 €	78,75 €

Pour les navires de passage, une taxe de séjour au profit de la Municipalité est incorporée dans les tarifs journaliers.

MAINTIEN EN LISTE D'ATTENTE :

Une participation aux frais de gestion de **20 €** est demandée annuellement pour l'inscription ou le maintien en liste d'attente.

TARIFS PROMOTIONNELS

En cours d'année, des tarifs promotionnels pourront être définis par la C.C.I.

Forfait manifestations locales.

Forfait tarif groupé avec d'autres ports, organismes ou sociétés privées.

ENTRETIEN DES NAVIRES (forfait journalier - navire sur terre-plein)

EAU / Jour	ELECTRICITE / Jour
9,88 €	7,31 €

REMORQUAGE : 20 €

TARIFS PROMOTIONNELS

En cours d'année, des tarifs promotionnels pourront être définis par la C.C.I.

Forfait manifestations locales.

Forfait tarif groupé avec d'autres ports, organismes ou sociétés privées.